



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

**Etaient absents excusés** : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2020/112

#### **Objet : PROMOLOGIS : nouvelles caractéristiques financières des lignes**

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil ;

PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de L'Union, ci-après le Garant.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal, que le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies et référencées à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées". La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_112-DE



Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 23/10/2019 est de 0,75 % ;

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De l'autoriser à s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,  
BÉLISSE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020  
- Affiché le 15 DEC. 2020



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
COMMUNE DE L'UNION

Annexe à la délibération du conseil communal en date du ...../...../.....

**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations**

Emprunteur : 000208730 - PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat initial (2)	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stocks d'intérêts (1)	Intérêt contractuel ou réaménagé (1)	Intérêt garanti (en %)	Quota d'amortissement (en %)	Durée initiale (en Mois)	Durée de remboursement (en Années) / Durée phase amort 2	Date probable échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Modalité de Phase 1 / Phase 2 (2)	Taux de progression d'échéance Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progression d'échéance Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progression d'échéance Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux prog annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102550	1100090	0,00	100,00	0,00	11,00	11,00 / -	01/12/2020	A	LA+0,950 / -	Livret A / -	0,950 / -	DR / -	- / -	- / -	- / -	- / -
-	102595	1110696	0,00	30,00	0,00	25,00	25,00 / -	01/07/2020	S	LA+1,000 / -	Livret A / -	1,000 / -	DR / -	- / -	- / -	- / -	- / -

Envoyé en préfecture le 15/12/2020  
Reçu en préfecture le 15/12/2020  
Affiché le 15 DEC. 2020  
ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_112-DE

Caisse des dépôts et consignations  
97 rue Riquet - BP 7209 - 31073 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 62 73 61 30  
occitanie@caissedesdepots.fr  
BanqueDesTerritoires.fr @BanqueDesTerr

Préfecture de l'Aude - 12/01/2021 - Page 1/2  
Dossier n° R02 902 Emprunteur n° 000208730



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 00208730 - PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat initial (3)	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou créance financière (1)	Intérêt (1)	Quantité garantie (amortissement) (en %)	Durée effective (nb Mois)	Durée de remboursement (nb Années) / Durée Phase amort 2	Date probable échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index / phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Mécanisme de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102570	1307065	6 189,59	0,00	30,00	0,00	15,00 / 15,000 / -	01/01/2021	A	0,420 / -	Taux fixe / -	- / -	/ -	- / -	-	- / -
Total			131 644,30	0,00												

Ce tableau comporte 3 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élevé à : **131 644,30€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 24/10/2019

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2020

Caisse des dépôts et consignations  
97 rue Riquet - BP 7209 - 31073 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 62 73 61 30  
occitanie@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020



ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_112-DE